

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

RÈGLEMENT NUMÉRO 845-19

RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 840-18
DÉCRÉTANT DIFFÉRENTS TARIFS
POUR L'UTILISATION D'UN BIEN OU
D'UN SERVICE OU POUR LE
BÉNÉFICE RETIRÉ D'UNE ACTIVITÉ
DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR: Madame la conseillère Julie Rondeau

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Isabelle Morin

RÉSOLU : Unanimité

Avis de motion: 14 mai 2019

Dépôt du projet de règlement : 14 mai 2019

Adoption: 11 juin 2019

Entrée en vigueur: 12 juin 2019

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE, ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ, COMME SUIVIT :

CONSIDÉRANT que l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale précise que toute municipalité peut, par règlement prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIVIT :

ARTICLE 1: Le règlement 840-18 décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville est modifié de façon à remplacer l'annexe IV par celle jointe au présent règlement.

ARTICLE 2 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(Signé) Jocelyne Bates

MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE

(Signé) Pascalie Tanguay

ME PASCALIE TANGUAY
GREFFIÈRE

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

RÈGLEMENT NUMÉRO 840-18

ANNEXE IV
GRILLE DE TARIFICATION
BIBLIOTHÈQUE
(article 1d)

DESCRIPTION	TARIF
1. Frais pour document en retard	
Collection Jeunes: Par livre, document d'accompagnement et périodique par jour ouvrable.	0,10 \$ / jour
Collection Adultes : Par livre, document d'accompagnement et périodique par jour ouvrable.	0,25 \$ / jour
DVD	0,50 \$ / jour
Livre audio	0,50 \$ / jour
CD de musique	0,50 \$ / jour
Jeux de société	0,50 \$ / jour
2. Impression documents	
frais d'impression – imprimante noire	0,35 \$ / page toutes taxes incluses
frais d'impression – imprimante couleur	0,85 \$ / page toutes taxes incluses
3. Photocopies	0,35 \$ / par photocopie toutes taxes incluses
4. Numérisation	0,35 \$ / par page toutes taxes incluses, minimum 2,00 \$
5. Documents perdus ou endommagés	
a) Puce arrachée	1,00 \$
b) Bris mineur	5,00 \$
c) Reliure	12,00 \$
d) Bris majeur ou document perdu	4,00 \$ de frais d'administration + coût remplacement document
6. Contenant protecteur (boîtier, sac, etc.)	
Perdu ou remis endommagé	4,00 \$
7. Frais de remplacement de pièces perdues pour les jeux de société	Variable selon la pièce
8. Sac réutilisable	2.00 \$ toutes taxes incluses